

eux. Je suis sûr que, s'il le veut, il peut s'entendre avec ces derniers, afin d'en venir à l'élaboration d'un programme conjoint.

La région du Nord-Ouest est une zone désignée et sa population la quitte actuellement.

En vue de permettre aux industries de développer les ressources déjà existantes, il faut construire des routes. Nous demandons donc à l'honorable ministre de prendre contact avec les autorités du Québec, afin de développer cette région.

Le ministère est disposé à consacrer des sommes assez considérables au développement des industries de transformation, mais il faut avoir accès aux matières premières. A mon sens, il serait souhaitable de s'entendre, de communiquer avec le gouvernement du Québec en vue d'obtenir sa collaboration. Au fait, le gouvernement dispose de capitaux qu'il pourrait dépenser au chapitre du défrichement, aussi bien du Nord-Ouest du Québec que des Territoires du Nord-Ouest...

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je comprends très bien l'intérêt que porte l'honorable député d'Abitibi au développement du Nord-Ouest québécois, plus particulièrement à la construction de la route de Villebois vers la baie James, qui est sans doute un projet d'un grand intérêt pour la population de la région.

La semaine dernière, l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a reçu une lettre de la Chambre de commerce de la Sarre, réclamant une aide financière pour la construction de cette route.

Étant donné que cette demande est présentée à l'étude, il est encore trop tôt pour pouvoir annoncer quelle décision sera prise à ce sujet. Je dois cependant faire remarquer à l'honorable député que la construction de routes est avant tout la responsabilité des provinces, et, selon le mandat du ministère, une aide financière ne peut être accordée relativement à ce genre de projet que dans le cadre du programme des zones spéciales. De plus, il est également nécessaire que de tels projets soient essentiels au succès d'un programme de développement qui aura été élaboré pour cette zone.

Le ministre devra donc tenir compte de ce facteur important dans la réponse qu'il fera parvenir à la Chambre de Commerce de La Sarre, dans un avenir rapproché.

L'IMMIGRATION—L'EXPULSION DE RÉFRAC- TAIRES AMÉRICAINS

[Traduction]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au solliciteur général, (M. McIlraith) au début de l'après-midi, s'il allait ordonner une enquête indépendante par un juge ou quelqu'un d'autre sur des incidents survenus à Vancouver ou en Colombie-Britannique le 25 janvier. Dans l'affaire étaient impliqués trois déserteurs de l'armée américaine qui étaient entrés légalement au Canada deux semaines plus tôt, et qui ce soir-là ont été expulsés du Canada. Cette décision a été prise, selon moi, sans autorisation, sans aucun ordre d'expulsion, sans l'avertissement qui s'impose et sans aucun semblant de légalité de la part des agents de la Gendarmerie royale du Canada.

Cette question est de la plus haute importance. Je rappellerai aux députés que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) avait énoncé comme principe il y a quelques mois—et j'abrège—que le statut militaire de ceux qui arrivaient au Canada des États-Unis était hors de cause et ne serait pas pris en considération. Par conséquent, le fait que ces trois jeunes hommes aient été des déserteurs de l'Armée américaine ne fait rien à l'affaire.

On me dit qu'ils sont venus au Canada légalement, il y a quelques semaines; que le 25 janvier, ils ont été mis en état d'arrestation ou appréhendés, ou, de quelque façon, conduits de Bridal Falls à Huntingdon par deux agents de la Gendarmerie royale; qu'à Huntingdon, ils ont été interrogés par un agent d'immigration appelé Smith, qui a constaté qu'ils étaient entrés légalement au Canada—que la situation était bien en règle. Sauf erreur, un de ces jeunes gens a téléphoné du bureau canadien de l'immigration à Huntingdon au révérend Hewett, ministre du culte à Vancouver, et lui a dit: Nous allons être déportés contre notre gré, pouvez-vous nous aider?

Les trois se sont ensuite retrouvés en terre américaine, sous arrêt. Qui les y a conduits? Comment? Il y a conflit entre les renseignements que m'ont donnés M. Don Rosenbloom, avocat de Vancouver, les agents de la Gendarmerie royale en Colombie-Britannique et le ministre, dans une lettre en date du 3 février.

• (10.20 p.m.)

Les agents en Colombie-Britannique ont prétendu que ces trois hommes voulaient se rendre aux États-Unis, mais ce genre de choses n'arrivent que dans les romans. Voici